Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260413-DCM_28_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026**
Date de convocation : Le 9 avril 2026. Date de d'affichage : Le 9 avril 2026.	L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Muriel HÉLARY, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : néant Absents : néant Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : néant Mathieu AIRAULT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 28/2026	

OBJET : Création des commissions municipales et désignation des membres.

La Maire expose : conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Le maire est le président de droit de toutes les commissions.
S'agissant des désignations auxquelles le conseil municipal doit procéder, l'article L2121-21 du CGCT dispose que « Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».
Décision : Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, à l'unanimité :
- choisit de désigner les membres des commissions municipales par vote à main levée.
- après appel à candidatures, et dans le respect de la proportionnelle, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission VOIRIE, RESEAUX, MOBILITÉS, ESPACE RURAL : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Fabien HOUGET, Mathieu AIRAULT, Christian ROCHETTE.

Commission FINANCES : Graziella VALLÉE, Muriel HÉLARY, Catherine LEFEVRE, Annie JAN, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Gwenaëlle GAUCHET.

Commission VIE ASSOCIATIVE, VIE CULTURELLE ET SPORTIVE : Graziella VALLÉE, Muriel HÉLARY, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON, Emilie LOUVEL, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Gwenaëlle GAUCHET.

Commission URBANISME, TRANSITION ENERGETIQUE : Graziella VALLÉE, Yoann CADO, Christophe LECOMTE, Muriel HÉLARY, Marc SORIN, Alain RUSSEIL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE.

Commission VIE SCOLAIRE : Graziella VALLÉE, Pascaline MARION, Annie JAN, Emilie LOUVEL, Gwenaëlle GAUCHET.

Commission BATIMENTS COMMUNAUX : Graziella VALLÉE, Marc SORIN, Éric PELTIER, Vivian REQUET, Fabien HOUGET, Christian ROCHETTE.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Mathieu AIRAULT